



Commune de Cormeilles-en-Vexin
49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63
Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Rue Guynemer
DEPARTEMENT : Val d'Oise	CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES
COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin	DIMANCHE 31 MARS 2024
ARRETE n° 2024-07/T	La Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise),
ARRETE	Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Portant restriction temporaire de la circulation Rue Guynemer	Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R417-10 et R417-2,
Chasse aux œufs de Paques	Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application,
Dimanche 31/03/2024	Considérant l'organisation de la chasse aux œufs de Paques sur la commune le dimanche 31 Mars 2024 par le Foyer Rural de Cormeilles-en-Vexin,
9H00 - 13H00	A R R E T E
	Article 1 : Le foyer rural est autorisé à organiser la Chasse aux Œufs de Paques qui se tiendra sur le territoire de la commune, Clos Pichery, le dimanche 31 Mars 2024 de 9 h00 à 13h00.
	Article 2 : La circulation des véhicules est interdite rue Guynemer pendant toute la durée de la manifestation de 9H00 à 13H00.
	Article 3 : La signalisation et l'installation des barrières seront mises en place par les Services Techniques Communaux.
	Article 4 : Tout intéressé qui désire contester le présent arrêté, peut saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) d'un recours contentieux dans les deux mois.

Article 5 :

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Cormeilles-en-Vexin (95) ;
- Madame RENARD Présidente du Foyer Rural de Cormeilles-en-Vexin.

Cormeilles-en-Vexin, le 25 mars 2024.

La Maire,
Christine BEIS



Certifié exécutoire compte-tenu des formalités de publication et d'affichage effectuées le 26 Mars 2024
La Maire,